

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE Séance du 15 novembre 2023	Envoyé en préfecture le 24/11/2023 Reçu en préfecture le 24/11/2023 Publié le ID : 074-200070852-20231115-CIAS_34_2023-DE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 5 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à dix-huit heures trente , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle annexe de la CCUR, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT , Date de convocation : 27 octobre 2023 Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marie-Chantal FIGUET MM. Paul RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, David BANANT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL Pouvoirs : M. Jérémie COURLET donne pouvoir à M. André-Gilles CHATAGNAT Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à Mme Carole BRETON Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Chantal FIGUET Mme Sandrine TASSET donne pouvoir à M. Joseph TRAVAIL Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à M. Paul RANNARD Absents excusés : Mmes Marthe CUTELLE, Céline FILET Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance	
N° CIAS-34/2023		

OBJET : FINANCES – Budget Principal CIAS 2023 - Décision modificative N°1 sur Chapitre 65 de la section dépenses de fonctionnement

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°CIAS 12/2023 du 11 avril 2023 portant sur le vote du budget principal du CIAS Usse et Rhône 2023,

Considérant le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer un voyage intergénérationnel réunissant des élèves de première année BAC Pro SAPAT et des personnes isolées du département de l'Ain, des 2 Savoie, vivants en milieu rural,

Le Vice-président informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 1 500 € du chapitre 11 au chapitre 65, tel que proposé ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8231 : Annonces et insertions	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 500.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ADOpte la décision modificative n°1 sur le budget principal du CIAS 2023 telle que présentée ci-dessus.
INDIQUE que les opérations comptables sur le budget principal du CIAS 2023 seront inscrites dans les meilleurs délais.

NOTIFIE cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le
ID : 074-200070852-20231115-CIAS_34_2023-DE



*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Le secrétaire de séance,



Baton Leolu

**Pour le Président, par délégation
Le vice-Président,
M. André-Gilles CHATAGNAT**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.